



Montréal, 28 octobre 2024

Transmis électroniquement

Monsieur Marc Morin

Secrétaire général

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Objet : Observations de l'AQPM concernant la demande # [2024-0491-1](#) de l'APEM

Monsieur le Secrétaire général,

1. L'Association québécoise de la production médiatique (l'AQPM) représente, conseille et accompagne plus de 150 entreprises québécoises de production indépendante en cinéma, télévision et web. À titre d'entrepreneurs, nos membres sont présents à toutes les étapes de la création d'une œuvre, de son développement à son rayonnement sur le territoire national, à l'international, et sur tous les écrans. Ils permettent ainsi à des milliers de créateurs, d'acteurs et de techniciens d'exercer leurs talents et de partager sur toutes les plateformes, en français en anglais et en langues autochtones, des histoires qui reflètent notre identité culturelle.
2. Par la présente, l'AQPM appuie la demande de l'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) afin que le Conseil recueille et rende publiques des données à propos de l'écoute ainsi que de la mise en valeur et de la recommandation de musique en ligne au Canada. L'AQPM note que cette demande de l'APEM a obtenu l'appui de plusieurs autres organisations du secteur de la musique¹.
3. L'AQPM est d'accord avec l'argumentaire développé par l'APEM dans sa demande à l'effet que le CRTC dispose d'un pouvoir de collecte de données bien établi dans la *Loi sur la radiodiffusion* lui permettant d'obtenir des données détaillées sur le contenu offert par les plateformes en ligne de même que sur les moyens déployés pour la mise en valeur et la recommandation de ce contenu.
4. L'APEM fait également état dans sa demande des sources actuellement fort incomplètes dont elle dispose pour tracer un portrait clair de la présence et de la mise en valeur des contenus canadiens et de langue française sur les plateformes en ligne. L'AQPM aimerait souligner que le secteur de l'audiovisuel ne dispose pas non plus de données

¹ Les organisations ayant appuyé la démarche de l'AQPM sont : l'ADISQ, l'ANIM, Artisti, la FCCF, la GMMQ, la SOCAN, la SOPROQ, la SPACQ-AE et l'UDA.

lui permettant de mesurer la présence et la consommation de contenus canadiens et francophones ainsi que leur mise en valeur et leur recommandation par les plateformes.

5. Contrairement au secteur de la musique où les plateformes numériques par abonnement doivent fournir des données aux ayants droit en raison du modèle de rémunération qui repose sur le nombre d'écoutes, le secteur de l'audiovisuel ne dispose d'aucune donnée de visionnement sur les plateformes tant étrangères que locales.
6. Le secteur de la musique dispose également de données agrégées² traitées et publiées par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) sur l'écoute permettant notamment de dégager la part d'écoute des pièces québécoises sur l'ensemble de l'écoute réalisée sur plusieurs plateformes en ligne audio au Québec. Ces données d'écoute sont obtenues par l'OCCQ d'une firme privée, Luminare, qui collige ce type de données³. Le secteur de l'audiovisuel ne dispose pas de sources de données semblables lui permettant de mesurer sa part de marché dans le visionnement de contenu en ligne.
7. L'AQPM considère que la collecte de renseignements par le CRTC est donc d'une importance capitale afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de la Politique canadienne de la radiodiffusion. Comme le fait valoir l'APEM dans sa demande, l'AQPM est également d'avis que le CRTC doit rapidement disposer des données les plus complètes possibles afin de bien identifier les enjeux à aborder aux prochaines étapes du Plan réglementaire en vue de moderniser le cadre de radiodiffusion du Canada.
8. Comme l'APEM, l'AQPM réitère l'importance que les données recueillies par le Conseil soient diffusées publiquement le plus largement possible à l'ensemble des parties prenantes liées au système canadien de radiodiffusion afin que celles-ci puissent contribuer de façon éclairée et constructive aux différents processus publics du Conseil.
9. Enfin, si le CRTC répond positivement à la demande de l'APEM, l'AQPM demande que le secteur de l'audiovisuel dispose d'un traitement équivalent à celui demandé par l'APEM et elle s'engage à fournir ultérieurement au Conseil le détail des données à recueillir auprès des plateformes à cet effet.
10. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments distingués.

Cordialement,



Hélène Messier, Présidente-directrice générale, AQPM

Fin du document

² <https://statistique.quebec.ca/fr/communiqu%C3%A9/musique-continu-hausse-16-pourcent-quebec-2023>

³ Il est à noter que YouTube, une plateforme importante pour l'écoute de musique, ne partage pas ses données.